

2015-02-10
2014-4207
BASE

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

TOPSIDE HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION



AVERTISSEMENT POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

Pour les semis de trèfle, semis de graminées, les céréales, les pois, le maïs et les pâturages.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

MCPB (présent sous forme de sel de sodium) 375 g e. a. /L

MCPA (présent sous forme de sel de sodium) 25 g e. a. /L

Avertissement: Contient l'allergène, lait

N° D'HOMOLOGATION 22003

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 L

01/13

FRONT

GROUPE 4 HERBICIDE

TOPSIDE HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION



AVERTISSEMENT POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

Pour les semis de trèfle, semis de graminées, les céréales, les pois, le maïs et les pâturages.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

MCPB (présent sous forme de sel de sodium) 375 g e. a. /L

MCPA (présent sous forme de sel de sodium) 25 g e. a. /L

Avertissement: Contient l'allergène, lait

N° D'HOMOLOGATION 22003

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 L

01/13

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

Irrite les yeux, **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux.

Protéger contre la gelée. Ne pas laisser geler le produit. Bien l'agiter avant de l'employer. Emmagasiner avec le couvercle hermétiquement fermé et à l'écart des semences, engrais, plantes, denrées alimentaires et serres. Empêcher la bouillie pulvérisée de dériver sur des cultures sensibles comme des arbustes, arbres ou fleurs. Ne pas pulvériser durant des périodes de vents forts. Éviter de contaminer les étangs, cours d'eau, rivières et sources d'eau. Bien laver le pulvérisateur avant et après son utilisation.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou les aires d'activité humaines (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser ce produit en zone résidentielle. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé

Ne pas utiliser ce produit dans les serres.

EXPOSITION EN MILIEU PROFESSIONNEL : ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques. Après avoir employé ce produit, bien se laver les mains ainsi que la peau contaminée par la pulvérisation.

Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après,

notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Pulvérisateur à rampe

Préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit. Deux options ont été prévues pour le pulvérisateur à rampe :

Si la quantité de matière active manipulée par jour est inférieure à 62 kg, le port d'un vêtement à manches longues, d'un pantalon long, de chaussures et de chaussettes est requis, en plus de gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation du matériel. Selon ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour doit être inférieure à 62 kg (soit 39 ha à la dose maximale de 1,594 kg m.a./ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Si la quantité de matière active manipulée par jour est supérieure à 62 kg, l'utilisation d'un système fermé de chargement et de mélange, de même que le port d'une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de chaussures, de chaussettes et de gants résistant aux produits chimiques est requis, de même qu'une cabine fermée pouvant servir de barrière physique et assurer une protection respiratoire (présence d'un dispositif de filtration antipoussières ou antibrouillards et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière de protection résistante aux produits chimiques, qui assure une protection complète de l'occupant et prévient tout contact avec les pesticides pulvérisés à l'extérieur de la cabine. Le port de gants résistant aux produits chimiques n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ils doivent demeurer à portée de la main au moment de quitter la cabine pour effectuer des travaux d'étalonnage, d'entretien ou de nettoyage du matériel. Conformément à ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour ne doit pas dépasser 270 kg (soit 170 ha à la dose maximale de 1,594 kg m.a./ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

62 kg m.a./jour/personne équivaut à 165 L de produit/jour/personne, à la dose maximale.

270 kg m.a./jour/personne équivaut à 720 L de produit/jour/personne, à la dose maximale.

Traitement localisé

Préposés au mélange, au chargement et à l'application. Pulvérisateur manuel à pompe actionnée par gâchette :

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Ne pas manipuler plus de 1,4 kg de matière active par jour (soit 0,9 ha à la dose maximale de 1,594 kg m.a./ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

1,4 kg m.a./jour/personne équivaut à 4 L de produit/jour/personne, à la dose maximale.

Délais de sécurité (DS) :

Céréales, pâturages, semis de trèfle, semis de graminées et pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs) :

Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 12 heures avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer toute autre activité

Maïs de grande culture :

Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 9 jours avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer des activités de dépistage des organismes nuisibles.

ÉNONCÉS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION ALIMENTAIRE

Pour le traitement des cultures d'orge, d'avoine, de seigle, de blé, de maïs de grande culture, de pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs), des pâturages et des semis de graminées :

Ne pas laisser les animaux en lactation brouter dans les pâturages traités pendant les 7 jours suivant l'application.

Ne pas récolter le fourrage vert ni couper le foin pendant les 7 jours suivant l'application.

Sortir les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Pour le traitement des semis de trèfle :

Ne pas laisser les animaux en lactation brouter dans les pâturages traités pendant les 30 jours suivant l'application.

Ne pas récolter le fourrage vert ni couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Sortir les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Respecter un délai avant la plantation (DAP) d'au moins 12 mois pour toutes les cultures de rotation autres que celles pour lesquelles l'utilisation du MCPA ou du MCPB est homologuée.

NE PAS APPLIQUER DE HAUT DES AIRS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUE ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits animaux sauvages.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

RUISSELEMENT :

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination résultant du ruissellement dans des milieux aquatiques peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où les sols sont perméables (par exemple, sable, sable loameux et loam sableux) et où la nappe phréatique est située près de la surface.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES :

Des concentrations élevées de MCPA/ MCPB peuvent causer une grave irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA/ MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

GROUPE 4 HERBICIDE

TOPSIDE HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION



AVERTISSEMENT POISON
IRRITANT POUR LES YEUX

Pour les semis de trèfle, semis de graminées, les céréales, les pois, le maïs et les pâturages.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

MCPB (présent sous forme de sel de sodium) 375 g e. a. /L

MCPA (présent sous forme de sel de sodium) 25 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 22003

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 L

01/13

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

Irrite les yeux, **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux.

Protéger contre la gelée. Ne pas laisser geler le produit. Bien l'agiter avant de l'employer. Emmagasiner avec le couvercle hermétiquement fermé et à l'écart des semences, engrais, plantes, denrées alimentaires et serres. Empêcher la bouillie pulvérisée de dériver sur des cultures sensibles comme des arbustes, arbres ou fleurs. Ne pas pulvériser durant des périodes de vents forts. Éviter de contaminer les étangs, cours d'eau, rivières et sources d'eau. Bien laver le pulvérisateur avant et après son utilisation.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou les aires d'activité humaines (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser ce produit en zone résidentielle. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé

Ne pas utiliser ce produit dans les serres.

EXPOSITION EN MILIEU PROFESSIONNEL : ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques. Après avoir employé ce produit, bien se laver les mains ainsi que la peau contaminée par la pulvérisation.

Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après,

notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Pulvérisateur à rampe

Préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit. Deux options ont été prévues pour le pulvérisateur à rampe :

Si la quantité de matière active manipulée par jour est inférieure à 62 kg, le port d'un vêtement à manches longues, d'un pantalon long, de chaussures et de chaussettes est requis, en plus de gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation du matériel. Selon ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour doit être inférieure à 62 kg (soit 39 ha à la dose maximale de 1,594 kg m.a./ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Si la quantité de matière active manipulée par jour est supérieure à 62 kg, l'utilisation d'un système fermé de chargement et de mélange, de même que le port d'une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de chaussures, de chaussettes et de gants résistant aux produits chimiques est requis, de même qu'une cabine fermée pouvant servir de barrière physique et assurer une protection respiratoire (présence d'un dispositif de filtration antipoussières ou antibrouillards et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière de protection résistante aux produits chimiques, qui assure une protection complète de l'occupant et prévient tout contact avec les pesticides pulvérisés à l'extérieur de la cabine. Le port de gants résistant aux produits chimiques n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ils doivent demeurer à portée de la main au moment de quitter la cabine pour effectuer des travaux d'étalonnage, d'entretien ou de nettoyage du matériel. Conformément à ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour ne doit pas dépasser 270 kg (soit 170 ha à la dose maximale de 1,594 kg m.a./ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

62 kg m.a./jour/personne équivaut à 165 L de produit/jour/personne, à la dose maximale.

270 kg m.a./jour/personne équivaut à 720 L de produit/jour/personne, à la dose maximale.

Traitement localisé

Préposés au mélange, au chargement et à l'application. Pulvérisateur manuel à pompe actionnée par gâchette :

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Ne pas manipuler plus de 1,4 kg de matière active par jour (soit 0,9 ha à la dose maximale de 1,594 kg m.a./ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

1,4 kg m.a./jour/personne équivaut à 4 L de produit/jour/personne, à la dose maximale.

Délais de sécurité (DS) :

Céréales, pâturages, semis de trèfle, semis de graminées et pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs) :

Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 12 heures avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer toute autre activité

Maïs de grande culture :

Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 9 jours avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer des activités de dépistage des organismes nuisibles.

ÉNONCÉS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION ALIMENTAIRE

Pour le traitement des cultures d'orge, d'avoine, de seigle, de blé, de maïs de grande culture, de pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs), des pâturages et des semis de graminées :

Ne pas laisser les animaux en lactation brouter dans les pâturages traités pendant les 7 jours suivant l'application.

Ne pas récolter le fourrage vert ni couper le foin pendant les 7 jours suivant l'application.

Sortir les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Pour le traitement des semis de trèfle :

Ne pas laisser les animaux en lactation brouter dans les pâturages traités pendant les 30 jours suivant l'application.

Ne pas récolter le fourrage vert ni couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Sortir les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Respecter un délai avant la plantation (DAP) d'au moins 12 mois pour toutes les cultures de rotation autres que celles pour lesquelles l'utilisation du MCPA ou du MCPB est homologuée.

NE PAS APPLIQUER DE HAUT DES AIRS.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUE ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits animaux sauvages.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

RUISSELEMENT :

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination résultant du ruissellement dans des milieux aquatiques peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le plan d'eau.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où les sols sont perméables (par exemple, sable, sable loameux et loam sableux) et où la nappe phréatique est située près de la surface.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer

les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUES :

Des concentrations élevées de MCPA/ MCPB peuvent causer une grave irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA/MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que TOPSIDE est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à TOPSIDE et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces

herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser TOPSIDE ou les herbicides du même groupe 4 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Technical Service au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

PULVÉRISATEUR AGRICOLE: NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure à celle de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit être réglée à tout au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES : Appliquer l'Herbicide Toppide par temps chaud, alors que les plantes poussent bien. **NE PAS** l'appliquer durant une période de sécheresse.

MÉLANGE : Pour assurer un mélange uniforme, remplir d'abord la moitié du réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, ajouter la quantité requise de l'Herbicide Toppide et bien remuer. Ajouter le reste de l'eau et mélanger avant de pulvériser

ZONES TAMPONS

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque le produit est appliqué en traitement localisé et au moyen d'un pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit doivent être aménagées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons à respecter (m)		
		Habitats aquatiques d'une profondeur :		Habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Céréales, semis de trèfle, semis de graminées, pois, maïs de grande culture et pâturages	1	0	3*

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les rampes d'aspersion équipées d'un écran qui s'étend sur toute la longueur et jusqu'au couvert végétal

permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut consulter l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles exigées pour ces produits, puis appliquer le mélange en cuve en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes (selon la classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION : Utiliser le dosage requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. **NE PAS DÉPASSER 4,2 5 L/ha.** Les produits contenant du MCPB ne peuvent être appliqués plus d'une fois par saison. Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

VOLUME DE PULVÉRISATION : Munir l'appareil de pulvérisation de pastilles de buses permettant d'appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare, à une pression n'excédant pas 275 kPa. Avant l'emploi, calibrer le pulvérisateur afin de s'assurer que le taux d'application adéquat est obtenu.

PÉRIODES D'APPLICATION

CULTURE

CÉRÉALES : Blé, avoine, orge, seigle. À partir du stade à deux feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

SEMIS DE TRÈFLE : Trèfle blanc sauvage, blanc hollandais, ladino, alsike ou rouge. Avec ou sans culture associée: Après le stade de la feuille primaire ou pique jusqu'au stade de la quatrième feuille véritable. Culture associée: Blé, avoine, orge, voir ci-dessus.

SEMIS DE GRAMINÉES : Brome inerme, brome des prés, féтуque rouge traçante, alpiste roseau, féтуque de l'Altai, féтуque des prés, féтуque élevée, élyme étroite, élyme de Russie, fléole des prés, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre pubescent, agropyre élevé, agropyre à chaumes rudes, agropyre des berges, agropyre du Nord, agropyre de l'Ouest et stipe vert: Pour supprimer contre les dicotylédones annuelles, appliquer l'herbicide TOPSIDE au stade 2 à 4 feuilles de la culture, à la dose de 2,75 à 3,5 L/ha. **NE PAS** se servir de la culture traitée comme pâturage ni comme fourrage l'année de son semis.

PÂTURAGE : (établi) Après la pâturage ou la coupe, alors que les mauvaises herbes sont à un stade vulnérable.

MAÏS DE GRANDE CULTURE: Après que la culture a atteint une hauteur de 30 à 60 cm, mais avant le début de la formation des aigrettes. On devrait employer des buses à jets dirigés.

POIS : Appliquer l'herbicide TOPSIDE lorsque les pois ont de trois à six feuilles déployées.

IMPORTANT : On pourrait causer des dommages, surtout dans les variétés à maturité précoce, si la pulvérisation est répandue après ce stade. Pulvériser l'herbicide TOPSIDE alors que les conditions de croissance sont bonnes et que les pois ne sont pas soumis à un stress résultant d'une période de sécheresse ou d'une maladie.

NE PAS utiliser l'herbicide TOPSIDE sur des cultures autres que celles qui sont mentionnées ci-dessus.

SUSCEPTIBILITÉ DES MAUVAISES HERBES À l'Herbicide Topside

ANNUELLES : Pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont à leur stade des plantules. La résistance augmente avec l'âge.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : Employer 2,75 L/ha. Moutarde des champs, Vélar fausse giroflée, Chénopode blanc, Neslie paniculée, Tabouret des champs

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES : Employer 4,25 L/ha. Amarante à racine rouge, Bourse-à-pasteur, Ortie royale, Herbe à poux, Radis sauvage, Laiteron potager.

VIVACES : Pulvériser alors que les conditions de croissance sont bonnes, au stade indiqué ci-dessous.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES : Employer 4,25 L/ha.

Chardon vulgaire – De la rosette jusqu'au stade précoce des boutons.

Patience crépue – Jeunes plants au stade de la rosette.

Plantain – Jeunes plants au stade de la rosette.

SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE : Employer 4,25 L/ha.

Chardon des champs – À partir de 15 cm jusqu'au stade précoce des boutons pour réprimer la croissance aérienne.

Renoncule rampante – Au printemps alors que la croissance est vigoureuse.

Liseron des champs – Au printemps pour enrayer la croissance aérienne.

Prêle – Quand la mauvaise herbe atteint 15 cm de hauteur.

Laiteron des champs – Stade de la rosette: croissance et floraisons retardées.

Renoncule âcre – Au printemps alors que la croissance est vigoureuse.

PÉRIODES ET TAUX D'APPLICATION : Employer la dose requise pour réprimer les mauvaises herbes présentes. NE PAS dépasser 4,25 L/ha. On recommande un volume de pulvérisation de 150 à 200 L/ha. Traiter lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et que les mauvaises herbes sont à un stade vulnérable.

VOLUME DE PULVÉRISATION : Munir l'appareil de pulvérisation de buses qui permettront d'appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare, en utilisant une pression ne dépassant pas 275 kPa. Avant de commencer, régler le pulvérisateur pour être certain d'obtenir le bon taux d'application.